



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2009
Français
Original : anglais

Dix-neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1836 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2009 et m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs énoncés dans mes rapports du 8 août 2007 (S/2007/479) et du 19 mars 2008 (S/2008/183) et de lui recommander toute nouvelle modification des composantes militaire et de police de la Mission que la situation le permettrait, sans compromettre la sécurité du pays. J'ai soumis les recommandations demandées dans mon rapport spécial sur la MINUL (S/2009/299), en date du 10 juin 2009. On trouvera donc dans le présent rapport un exposé des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 10 février 2009 (S/2009/86) ainsi que les conclusions et recommandations de la mission d'évaluation des besoins liés aux élections, qui s'est rendue au Libéria en mai.

II. Événements marquants

A. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, l'activité politique libérienne a été marquée par des événements liés aux travaux de la Commission Vérité et réconciliation. Après avoir tenu des consultations régionales dans tout le pays, la Commission a convoqué en juin une conférence de réconciliation nationale réunissant quelque 500 délégués provenant des 15 comtés du pays et de la diaspora. Le 30 juin, elle a achevé son mandat et soumis au Parlement et à la Présidente une version non révisée de son rapport de synthèse final.

3. Dans son rapport, la Commission Vérité et réconciliation décrit les causes profondes du conflit libérien, affirme que toutes les factions ont commis de graves violations du droit pénal national et international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et formule un large éventail de recommandations sur la responsabilisation, les réparations et les amnisties, ainsi que sur les réformes juridiques, institutionnelles et autres. Elle y recommande notamment de créer un tribunal pénal extraordinaire chargé de poursuivre les



personnes accusées de violations graves des droits de l'homme et délits économiques graves. Elle recommande également de poursuivre huit chefs de factions, dont l'ancien Président Charles Taylor, ainsi que 98 personnes figurant sur une liste des « criminels les plus notoires ». Elle recommande toutefois de ne pas poursuivre 36 autres personnes qui ont été accusées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité mais qui se sont ouvertes à la Commission et ont exprimé des remords. Le rapport de la Commission comporte également une liste « non exhaustive » de 50 personnes qui auraient financé ou soutenu les factions et auxquelles la Commission recommande d'imposer des sanctions publiques en leur interdisant notamment d'exercer une fonction publique pour une période de 30 ans. On y trouve, entre autres personnalités politiques et membres du Gouvernement, le nom de la Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf.

4. Jusqu'à présent, les réactions au rapport de la Commission ont été mitigées. Deux commissaires ont établi des rapports dissidents, estimant que les recommandations de la Commission ne concouraient pas à la réconciliation nationale. Six des anciens chefs de faction qu'elle recommandait de poursuivre ont donné à Monrovia une conférence de presse conjointe, au cours de laquelle ils ont catégoriquement rejeté ses recommandations, affirmant qu'elles allaient à l'encontre de l'immunité prononcée par l'ancien président Taylor en 2003, ainsi que de l'esprit et de la lettre de l'Accord de paix global de 2003. Des groupes de la société civile ont participé au débat public sur les recommandations de la Commission. Le Conseil des Églises libérien a examiné le rapport avec de nombreuses parties intéressées, dont les membres de la Commission, des chefs de faction et certaines personnes auxquelles la Commission recommandait d'imposer des sanctions publiques. Près de 60 organisations de la société civile ont émis une déclaration commune dans laquelle elles ont salué le rapport et condamné les menaces proférées à l'encontre de certains commissaires. Le Groupe de contact international pour le Libéria a également publié une déclaration condamnant les menaces dans des termes analogues et exhortant le Gouvernement à instituer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme chargée de surveiller la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

5. En ce qui concerne la voie à suivre, la loi de 2005 sur la Commission Vérité et réconciliation dispose que toutes les recommandations de la Commission doivent être mises en œuvre et la Présidente est censée rendre compte au Parlement, tous les trois mois, de l'état de leur application. Le Parlement n'est pas tenu d'approuver le rapport de la Commission mais il devra peut-être voter certaines lois pour la mise en œuvre des recommandations. Le 21 juillet, un comité spécial créé par la Chambre des représentants a présenté à la plénière les résultats de ses délibérations sur le rapport et proposé au Parlement d'organiser des consultations nationales sur la question. Le 27 juillet, s'exprimant à l'occasion du cent soixante-deuxième anniversaire de l'indépendance du Libéria, la Présidente, M^{me} Johnson-Sirleaf, a assuré aux Libériens qu'elle s'engagerait à collaborer avec toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission, dans la mesure où le rapport était conforme au mandat et à la mission de la Commission.

6. Le Gouvernement a également pris d'autres initiatives de réconciliation nationale, notamment des mesures pour régler la question épineuse de la réforme agraire. La Présidente a approuvé les recommandations d'une commission spéciale chargée de jouer un rôle de médiateur dans les différends fonciers qui persistent dans le comté de Nimba. Le rôle d'unification que les chefs traditionnels jouent

dans le processus de réconciliation a été souligné en juillet par l'ouverture officielle du nouveau siège du Conseil traditionnel national du Libéria à Monrovia.

7. Pendant ce temps, on suit au Libéria la présentation des moyens de la défense de M. Taylor, qui a commencé en juillet à La Haye. M. Taylor y est jugé pour des crimes de guerre commis en Sierra Leone. Son témoignage sur le rôle que plusieurs agents de l'État ont joué pendant la guerre civile au Libéria suscite un vif intérêt.

8. Conformément à sa priorité, qui est d'améliorer les résultats du Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de privilégier la responsabilité effective et l'efficacité, la Présidente Johnson-Sirleaf a procédé à plusieurs remaniements ministériels importants pendant la période considérée. En avril, elle a démis de leurs fonctions ou muté les Ministres de l'agriculture, du travail, des travaux publics et des transports. En juin, d'autres remaniements ont eu lieu dans plusieurs ministères, entreprises d'État et sous-divisions politiques. Ces réformes visaient tout particulièrement les secteurs de la justice et de la sécurité, dont les taux de mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté étaient insuffisants. Elles ont notamment consisté en la nomination de nouveaux ministres de la justice et de la sécurité nationale, d'un nouveau procureur général et de nouveaux directeurs à la tête de la Police nationale, du Bureau national des enquêtes et des Services spéciaux de sécurité.

9. Un nouveau président *pro tempore* du Sénat a été élu le 26 mars, ce qui a mis fin à une lutte de pouvoir qui avait sérieusement entravé les travaux du Parlement en 2008. Depuis lors, le pouvoir législatif a approuvé plusieurs accords de concession et contrats commerciaux à grande échelle et adopté plusieurs textes importants, notamment une révision de la loi de 2005 portant création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de la loi portant création de la Commission foncière, chargée de régler les différends fonciers. En outre, à l'issue d'auditions publiques conjointes, le Parlement a approuvé en un temps record un budget national de 371,9 millions de dollars pour l'exercice 2009/10. La faiblesse des capacités institutionnelles empêche l'adoption d'autres projets de loi importants, mais il est encourageant de noter que les deux chambres ont adopté un règlement intérieur modifié et validé un projet de plan stratégique pour le renforcement du Parlement.

10. Le paysage politique du Libéria a continué d'évoluer au cours de la période considérée. Le Parti de l'unité, au pouvoir, et deux partis de l'opposition – le Parti libérien de l'action et le Parti pour l'unification du Libéria – ont conclu un accord de fusion. Les partis d'opposition ont également formé des alliances, concluant notamment un accord sur la création d'une vaste coalition regroupant le Congrès pour le changement démocratique, l'Union nationale du Libéria et le Parti patriotique national, qui se présentera aux élections de 2011. Toutefois, les structures des partis politiques sont restées faibles au plan de l'organisation et reposent dans une large mesure sur des personnalités politiques plutôt que sur des programmes politiques détaillés.

11. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu au Libéria du 14 au 17 juin pour rencontrer les acteurs nationaux et internationaux et dresser le bilan des opérations de la MINUL. Les discussions qu'il a eues, notamment avec la Présidente Johnson-Sirleaf et des responsables du secteur de la sécurité au Libéria, ont confirmé les conclusions de la mission d'évaluation technique figurant dans mon rapport spécial du 10 juin, en particulier celles qui

concernent la fragilité de la paix, la nécessité d'accélérer le développement des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, et l'importance du renforcement du dialogue politique et de la réconciliation.

B. Conditions de sécurité

12. Durant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est restée généralement stable, quoique fragile. Des actes criminels tels que viols et vols à main armée, ont été fréquents. Les violences interethniques et les émeutes se sont également poursuivies, souvent provoquées par des tensions entre groupes ethniques ou collectivités à propos de différends fonciers.

13. On a également fait état de tensions entre l'armée et les forces de sécurité à Monrovia. Des soldats de l'armée du Libéria ont agressé des agents de la police libérienne en trois occasions en février, en avril et en mai. Aggravée par la chute brutale des prix du caoutchouc, la situation est restée précaire dans certaines plantations, notamment dans la plantation de caoutchouc de Guthrie, où 200 employés protestant parce qu'ils n'avaient pas été payés, ont pris en otage un sénateur du comté de Bomi et incendié un poste de police en mars. L'Unité d'appui de la Police nationale est intervenue avec l'aide de la MINUL pour rétablir l'ordre.

14. Des différends relativement bénins ont continué à dégénérer rapidement en troubles importants et déstabilisateurs. Le 14 juin, des violences généralisées ont éclaté à Harper (comté de Maryland), dans le sud-est du pays, déclenchées par des allégations de meurtre rituel. L'incident a rapidement dégénéré en une émeute de plus de 2 000 personnes, qui ont saccagé le poste de police et considérablement endommagé la prison, permettant à 34 détenus de s'évader. Des agents de la Police nationale libérienne ont été lapidés par la foule et des gardiens de prison ont été arrosés d'essence et presque tués. Il a fallu les efforts conjugués du personnel militaire et de l'unité de police constituée de la MINUL, des agents de la Police nationale et des autorités locales pour maîtriser la situation.

15. La MINUL a continué d'observer les problèmes de sécurité liés aux anciens combattants, dont la capacité d'organisation résiduelle et les structures de commandement, même si elles ont été jusqu'ici essentiellement utilisées à des activités économiques, sont souvent des facteurs contribuant à l'escalade lorsque survient un incident. En juillet, la Présidente Johnson-Sirleaf a officiellement mis fin au programme national de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réhabilitation, qui avait permis de désarmer et de démobiliser plus de 101 000 anciens combattants et contribué à en réinsérer plus de 90 000 depuis 2003. Toutefois, le fort chômage, élevé en particulier chez les jeunes, demeure un risque pour la sécurité. La Mission a également continué de surveiller le trafic de drogues et d'armes légères. Des saisies récentes donnent à penser que la production de marijuana au Libéria est supérieure à la consommation intérieure et que des réseaux transfrontières ont été établis, vraisemblablement en vue de trafics et d'autres activités économiques illégales.

C. Situation économique

16. Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté baptisée « Lift Liberia » (Le Libéria décolle), convoquant en avril une

réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux buts fixés. Il en est ressorti que malgré certains progrès, la mise en œuvre avait tardé en raison du manque de ressources et de capacités. En juin, le Ministre de la planification et des affaires économiques a annoncé publiquement que le Gouvernement n'avait réalisé que 20 des 107 objectifs fixés pour la première année de la stratégie. Ce chiffre est toutefois trompeur dans la mesure où certains des objectifs de la deuxième année ont été atteints. Une autre réunion ministérielle est prévue à la mi-août pour mettre au point un plan d'action en vue d'accélérer dans tous les secteurs la réalisation des objectifs qui auraient dû être atteints et dont la réalisation est compromise.

17. Au plan macroéconomique, la croissance de l'économie libérienne devrait être de près de 5 % en 2009, contre 7,1 % en 2008. Ce ralentissement est dû en grande partie aux incidences néfastes de la crise économique mondiale sur la demande internationale de matières premières et de la réduction de l'apport de capitaux. La baisse des prix des denrées alimentaires et du carburant a contribué à une chute de l'inflation, qui est tombée à 7 % en mai, contre un taux record de 27 % enregistré en août 2008. Le produit intérieur brut nominal a été estimé à 871 millions de dollars (221 dollars par habitant), en 2008. Calculées par rapport au modeste budget national (298 millions de dollars pour l'exercice 2008/09), les recettes collectées ont augmenté de près de 25 % l'an dernier.

18. Le Libéria a entrepris un certain nombre de réformes économiques, si bien qu'en mai, lors du deuxième examen des programmes, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a conclu que le pays demeurait sur la bonne voie. Cependant, en dépit d'une amélioration de la compétitivité sur les marchés extérieurs, il subsiste d'importants goulets d'étranglement structurels, résultant notamment des contraintes de capacité, du manque d'infrastructures et du retard dans l'adoption des réformes de la gestion des finances publiques par le Parlement. Le Gouvernement doit sans plus tarder créer un climat transparent et prévisible propice aux investissements, notamment en appliquant véritablement les mesures de lutte contre la corruption, d'autant que l'investissement étranger direct et les transferts de fonds diminuent.

19. S'efforçant d'atténuer l'impact de la récession économique mondiale et le chômage élevé qui réduit fortement les possibilités de subsistance offertes aux anciens combattants et autres jeunes à haut risque, la MINUL a continué de mener, avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial, des activités de remise en état de l'infrastructure routière à forte intensité de main-d'œuvre, pour créer des emplois à court terme et renforcer la stabilité dans les zones à haut risque, notamment à proximité des plantations de caoutchouc instables et des zones frontalières. Entre janvier et juin, près de 13 000 emplois ont été créés, dont 25 % environ étaient occupés par des femmes.

D. Situation humanitaire

20. Au lieu de lancer un appel humanitaire pour 2009, l'équipe de pays du Comité permanent interorganisations a publié un document de sensibilisation indiquant que la santé, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation et la protection étaient les principaux domaines dans lesquels continuaient à se poser

des défis humanitaires qui nécessitaient une intervention immédiate, conformément à la Stratégie pour la réduction de la pauvreté. La planification des interventions d'urgence en cas de mouvements transfrontières à partir de la Côte d'Ivoire ou la Guinée s'est poursuivie, sous la conduite du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population ont continué à appuyer les efforts des pouvoirs publics en vue de réduire le taux élevé de mortalité maternelle, y compris en remettant en état et en équipant les infrastructures endommagées et en formant du personnel.

21. L'opération volontaire de rapatriement des réfugiés, qui a repris en avril 2008 afin de rapatrier les réfugiés libériens qui vivaient au Ghana, s'est achevée en mars 2009; 10 344 réfugiés qui se trouvaient dans la sous-région ont bénéficié d'une assistance pour rentrer dans leur pays. Depuis la fin de la guerre civile, 122 810 réfugiés libériens ont bénéficié d'une assistance au rapatriement et 45 954 réfugiés sont rentrés spontanément au Libéria. Toutefois, 65 000 réfugiés libériens demeurent en Afrique de l'Ouest.

E. Situation régionale

22. Le 11 juillet, l'autorité militaire au pouvoir en Guinée, le Conseil national pour la démocratie et le développement, a annoncé que des forces armées financées par des trafiquants de drogues s'étaient regroupées dans les zones frontalières de la Guinée-Bissau, du Libéria et du Sénégal pour attaquer la Guinée, en représailles à des mesures récemment prises par les autorités libériennes à l'encontre de personnes très médiatisées associées aux cartels internationaux de la drogue. En réponse, le Libéria a affirmé que son territoire ne serait jamais plus utilisé pour lancer une attaque contre ses voisins. Suite à des informations selon lesquelles l'armée guinéenne aurait été mise en état d'alerte élevée le long de la frontière, les responsables de la sécurité à la MINUL et au Libéria ont effectué des enquêtes qui n'ont pas permis de déceler des éléments de preuve indiquant la présence d'éléments armés illicites. Des patrouilles régulières, auxquelles a participé la MINUL, conjointement avec les forces de sécurité libérienne et guinéenne, ont confirmé que la situation le long de la frontière entre la Guinée et le Libéria demeurait calme.

23. Le trafic de drogues constitue une grave menace pour la stabilité de la région et pourrait compromettre les acquis en matière d'édification d'institutions relatives à la sécurité et à l'état de droit au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, ainsi que les efforts de consolidation de la paix dans ces pays. À l'issue des consultations que j'ai menées avec les pays ayant fourni des effectifs de police, les chefs de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), j'ai l'intention de redéployer à titre temporaire un conseiller pour les questions de police de chaque mission au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar, pour une période initiale de six mois, en vue d'appuyer la mise en œuvre du Plan de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. Le 27 mai, le Libéria a ratifié la Convention de la CEDAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.

24. En avril 2009, la MINUL, l'ONUCI et le PNUD ont réalisé une mission commune sur le terrain dans la région occidentale de la Côte d'Ivoire, qui a constaté qu'un grand nombre des 1 500 à 2 000 combattants libériens associés aux milices ivoiriennes participent à l'exploitation illicite des ressources naturelles, conjointement avec des éléments des milices ivoiriennes. Certains ex-combattants libériens ont été assimilés au point de se présenter comme ressortissants ivoiriens. La MINUL a continué à surveiller de près la situation aux frontières et à réaliser des opérations conjointes, associant les organismes de sécurité libérien, guinéen et sierra-léonais et l'ONUCI.

III. Exécution du mandat de la Mission

A. Réforme du secteur de la sécurité

Stratégie et structure de sécurité nationales

25. Depuis la publication de mon rapport spécial sur la MINUL, le 10 juin, des faits nouveaux se sont produits en matière de réforme de la stratégie et de la structure de sécurité nationales. Conformément à la matrice d'exécution de la stratégie nationale de sécurité exposant les résultats à atteindre en priorité d'ici à 2011, l'Office de l'immigration et de la naturalisation et l'Office des douanes et accises mettent au point des plans stratégiques, avec l'appui de la MINUL. Le Ministère de la défense a achevé son projet de stratégie en matière de défense nationale et a entrepris des consultations à ce sujet, et il commence à élaborer une politique relative à l'égalité entre les sexes dans le Ministère, en application de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, des retards dans la promulgation de la loi sur la réforme de la sécurité et des services de renseignement, présentée en 2007, ont continué à entraver la coordination dans ces domaines. D'importants progrès ont été enregistrés dans l'élaboration d'un nouveau mécanisme de sécurité à l'échelon des comtés, qui étendra la coordination en matière de sécurité à ce niveau de l'administration.

26. Les pouvoirs publics ont également fait des efforts pour répondre aux besoins opérationnels des secteurs état de droit et sécurité et ont augmenté les crédits budgétaires de près de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Les crédits ouverts dans le budget de 2009-2010 pour les forces armées du Libéria et la police libérienne ont augmenté de près d'un tiers.

Forces armées du Libéria

27. Le développement des nouvelles Forces armées du Libéria, qui compte un effectif de 2 000 hommes et femmes, a continué à progresser. Le 1^{er} bataillon a commencé à suivre le programme de formation et d'évaluation de l'Armée des États-Unis, qu'il terminera en septembre, le 2^e bataillon devant achever cette même formation en décembre. À cette date, les sous-traitants des États-Unis qui forment et équiper actuellement les Forces passeront la main au Ministère de la défense, qui assumera la responsabilité de la formation et de l'établissement de la nouvelle armée. Les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'ils prévoient d'affecter 60 militaires en exercice à la poursuite des activités d'encadrement des Forces armées du Libéria, à partir de janvier 2010.

28. La MINUL a commencé à mettre en œuvre, conjointement avec le Ministère de la défense et les Forces armées du Libéria, un processus de formation et d'encadrement de la nouvelle armée, qui comportera deux étapes. Au titre de la première étape, qui a commencé en janvier et s'achèvera en décembre, la MINUL permettra aux Forces armées de se familiariser avec les exercices d'entraînement et fournira un appui dans ce domaine. La deuxième étape, qui débutera en janvier 2010, comportera une formation et un encadrement plus structurés, conformément à la stratégie et à la doctrine en matière de défense nationale. Des groupes de travail se tiennent régulièrement, sous la conduite d'un groupe de pilotage composé de représentants des Forces armées du Libéria, du Ministère de la défense, de l'ambassade des États-Unis à Monrovia et de la MINUL. Toutefois, la transition entre la réalisation d'activités de planification et d'activités opérationnelles conjointement avec des partenaires internationaux et l'indépendance opérationnelle complète constitue une entreprise difficile pour les forces armées, qui ne devraient pas atteindre ce niveau avant 2012. Un défi d'envergure, que la Présidente Johnson-Sirleaf s'est déclarée déterminée à relever, réside dans le déséquilibre entre les sexes dans les nouvelles Forces armées du Libéria. Au 1^{er} août, on comptait seulement 58 femmes parmi les 2 000 militaires de cette armée.

Police nationale du Libéria

29. À Monrovia, le 23 juin 2009, des hauts fonctionnaires de la police ont présenté à la communauté des donateurs 18 projets prioritaires destinés à appuyer le plan stratégique de la Police nationale. Ce projet, d'un montant total de 20 millions de dollars pour l'ensemble de la programmation sur une période de trois ans, fournit le cadre d'un effort coordonné réalisé par la MINUL, le Gouvernement libérien et les partenaires bilatéraux en vue de relever les défis posés par la mise en place d'une pleine capacité opérationnelle de la police nationale. L'infrastructure, le matériel et la logistique sont au nombre des domaines essentiels pour lesquels l'assistance des partenaires bilatéraux du Libéria est demandée. Les pouvoirs publics ont également besoin d'un appui budgétaire en faveur de la police, ainsi que d'engagements budgétaires garantis concernant le financement de dépenses renouvelables, notamment celles relatives à l'entretien du matériel ou aux carburants. Le PNUD a constitué un fonds d'affectation spéciale pour gérer les contributions, aux fins de l'application de ce plan. En septembre 2009, l'Organisation des Nations Unies fournira des moyens pour que la police libérienne présente le plan stratégique aux partenaires du Libéria à New York.

30. En attendant les annonces officielles d'assistance, la Police nationale du Libéria se heurte à de graves obstacles en matière d'efficacité opérationnelle, bien que ses activités de renforcement des capacités aient progressé dans une certaine mesure. L'élaboration de plusieurs politiques et procédures, dont les procédures normalisées de fonctionnement des commissariats de police et une politique relative aux normes professionnelles, est en cours d'achèvement. D'importants progrès ont également été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique des promotions, qui prévoit que les hauts fonctionnaires de la police seront sélectionnés sur concours et sur la base d'autres critères préalablement définis.

31. On a également noté des améliorations récentes dans la capacité de la Police nationale libérienne d'enquêter sur des crimes violents et de résoudre de telles affaires à Monrovia, ainsi que d'enquêter sur les plaintes concernant des pratiques répréhensibles de la police. Toutefois, on constate encore une réticence,

probablement due à la crainte de représailles, à enquêter sur des affaires criminelles impliquant des personnalités ou sur des allégations concernant des pratiques répréhensibles du fait de hauts fonctionnaires de la police.

32. Les unités armées de la Police nationale libérienne ont enregistré de nettes améliorations en matière de maniement des armes; on a constaté une diminution du nombre des cas dans lesquels le Groupe d'intervention d'urgence et le Groupe d'appui de la police auraient utilisé leurs armes à feu sans raison valable. La quatrième promotion du Groupe d'intervention d'urgence a commencé sa formation en mai et le recrutement et la sélection de la cinquième promotion sont en cours. Sur les 500 fonctionnaires qu'il compte, le groupe dispose de 207 fonctionnaires entièrement formés et la construction de son quartier général à Monrovia est en cours.

33. Le développement d'une infrastructure de police dans les comtés a également progressé, grâce à la livraison de cinq commissariats de police récemment construits ou modernisés. Quarante projets supplémentaires relatifs à l'infrastructure sont en cours. La Police nationale du Libéria, avec l'appui des conseillers pour les questions de police de la MINUL, met en place un système de distribution du matériel actuellement en stock, dont des radios, des trousseaux pour enquête criminelle, du matériel de bureau et des fournitures.

34. L'Office de l'immigration et de la naturalisation fait l'objet d'une attention accrue et un plan stratégique pour le développement de l'Office est en cours d'élaboration finale. Toutefois, les activités de l'Office pâtissent des carences en matière d'infrastructure et de matériel de communication. En outre, l'Office dispose d'un nombre limité de personnel formé, les procédures de fonctionnement sont faibles et le commandement et le contrôle laissent beaucoup à désirer. En juin 2009, le Gouvernement libérien a signé des accords bilatéraux en vue de dispenser à 150 agents de l'immigration une formation au Ghana qui commencera en septembre.

B. Renforcement des institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

35. D'importants problèmes persistent dans les secteurs judiciaire, juridique et pénitentiaire, car les moyens, l'infrastructure et le matériel font défaut. Des plans stratégiques visant à résoudre ces problèmes ont été arrêtés en ce qui concerne le Ministère de la justice et la magistrature et ont commencé à être mis en œuvre dans certains domaines. Cependant, de graves problèmes internes ont paralysé les initiatives de développement concernant la magistrature, ce qui suscite des préoccupations. Le manque de crédits budgétaires limite les activités opérationnelles, ce qui rend ce secteur presque entièrement tributaire du financement des donateurs.

36. L'Institut de formation judiciaire élabore un programme d'enseignement et les cours devraient commencer avant la fin de l'année; un programme de bourse privé à la Arthur Grimes Law School a permis de porter à 18 le nombre des avocats commis d'office, de sorte qu'il y en aura au moins un dans chaque comté. Les pouvoirs publics ont mis en place un groupe de la violence sexuelle et sexiste chargé d'associer les enquêtes, et les poursuites à l'aide aux victimes. Le tribunal spécialement constitué en 2008 pour connaître de la violence sexuelle et sexiste a

surmonté un certain nombre des difficultés opérationnelles qu'il avait connues à ses débuts et achevé avec succès son premier procès en juillet 2009.

37. La magistrature ne disposant pas de moyens suffisants pour traiter les affaires en temps opportun, le nombre des affaires en souffrance dans le système de justice pénale augmente. La récente vague d'évasions massives de criminels des prisons libériennes a incité les pouvoirs publics à porter davantage d'attention au secteur pénitentiaire, notamment à la nécessité de remédier aux problèmes de sécurité dans les prisons. Bien que le plan stratégique quinquennal du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion n'ait pas encore été adopté, les efforts de réinsertion ont débuté avec le lancement d'un projet pilote agricole dans la prison de Zwedru. Le projet relatif à l'implantation d'un tribunal mobile dans la prison centrale de Monrovia s'est poursuivi : 1 470 affaires ont été examinées depuis son lancement en février, ce qui a permis de libérer 472 détenus. Le projet a aidé à stabiliser la population carcérale sur place, qui se monte en général à 1 000 prisonniers. Un projet a été également entrepris dans la prison de Monrovia pour examiner les peines de prison plus longues, motivés par des délits plus graves. Le recrutement du personnel pénitentiaire a été gelé en raison de contraintes budgétaires et l'on ne compte plus que 171 agents formés de l'administration pénitentiaire sur les 500 prévus pour l'ensemble du pays.

38. Les autorités libériennes ne disposent pas non plus de moyens pour assurer la sécurité des prisons, ce qui oblige la MINUL à déployer des éléments de ses unités de police constituées dans les prisons de Monrovia et de Zwedru. Il faudra disposer d'un financement de donateurs pour développer les moyens nationaux d'assurer la sûreté des prisons et, notamment en constituant l'Unité d'appui de la police à moyen terme.

C. Droits de l'homme

39. La situation des droits de l'homme a continué de s'améliorer au Libéria, même si la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit, l'insécurité économique et l'accès limité aux services sociaux continuent de compromettre sérieusement la protection effective des droits de l'homme. Le Gouvernement a initié l'élaboration d'un plan national relatif aux droits de l'homme et a créé un comité directeur, présidé par le Ministère de la justice, pour surveiller le processus. Ce comité devra également jouer un rôle décisif pour s'assurer que le Libéria respecte l'obligation de présenter des rapports au titre des instruments internationaux. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme n'a toujours pas été constituée, bien que la loi qui en porte création ait été signée en 2005 puis modifiée en 2009. Non seulement la Commission est chargée de suivre l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation mais elle devra également faire fonction de centre institutionnel indépendant favorisant les efforts de réconciliation et de mécanisme accessible au Libériens pour faire valoir leurs droits.

40. Même si la peine de mort n'a pas été appliquée au Libéria depuis 1979, elle est encore prévue dans le code pénal libérien pour un certain nombre de crimes, en dépit des pressions internationales visant à la faire abolir au motif qu'elle constitue une violation par le Libéria des obligations que lui impose le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation posent problème à

cet égard, dans la mesure où certaines des propositions tendent à faire traduire devant les tribunaux nationaux des responsables de crimes commis pendant le conflit. Mais comme il est recommandé de traduire les criminels les plus notoires devant un tribunal pénal extraordinaire, ceux-ci ne seraient pas exposés à la peine de mort puisqu'il s'agirait d'une juridiction pénale internationalisée, appliquant donc des normes internationales.

D. Consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays

41. Malgré le déploiement d'un plus grand nombre de représentants de ministères, l'extension effective de l'autorité de l'État au-delà de Monrovia reste limitée, du fait de l'absentéisme des fonctionnaires et du manque de soutien logistique. Des mesures ont été prises pour remédier à certains de ces problèmes, dont des programmes récompensant l'assiduité et les résultats. Il y a eu également des progrès dans le recrutement de fonctionnaires formés, grâce notamment à la mise en place d'un corps de hauts fonctionnaires : le programme, spécifiquement créé pour attirer des Libériens qualifiés dans la fonction publique, a atteint son objectif en recrutant 100 professionnels bien formés, qui ont été déployés dans 22 agences et ministères nationaux et répartis dans les 15 comtés du pays. Un projet de politique nationale sur la décentralisation et la gouvernance locale est aussi en cours d'élaboration.

42. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour améliorer l'accès aux régions reculées du pays : il a signé en mai un accord avec la Banque africaine de développement pour une route de 120 kilomètres qui doit relier les comtés de River Gee et de Maryland, dans le sud-est du pays. Le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction, administré par la Banque mondiale, a continué de recevoir des contributions pour des projets d'infrastructures concernant l'ensemble du pays. Les dépenses prévues pour le développement des infrastructures ont constitué un élément majeur du budget national pour 2009/10 : l'enveloppe destinée au Ministère des travaux publics représente près de 10 % du budget total, soit quelque 40 millions de dollars, dont un engagement de 20 millions de dollars pour la réfection des routes.

E. Gestion des ressources naturelles

43. Pour donner suite à ses recommandations de 2008, le Processus de Kimberley a effectué une visite d'évaluation en juin. Trois bureaux régionaux permanents de l'Office national du diamant ont été inscrits au budget du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie pour 2009/10, pour aider à l'enregistrement et à la certification des diamants. Toutefois, il n'est pas encore prévu d'ouvrir un bureau dans le comté de Sinoe, où l'on a aussi signalé une exploitation illégale. En juillet, la Présidente a signé la loi établissant l'Initiative libérienne de transparence des industries extractives, qui sera axée sur le suivi des revenus tirés des exploitations minière, forestière et pétrolière et de la production de caoutchouc. Le Libéria est le premier pays à inscrire la sylviculture et la production de caoutchouc dans le champ couvert par son Initiative de transparence des industries extractives.

44. Le Parlement a approuvé les trois premiers contrats d'aménagement forestier, ce qui permettra de lancer les activités d'exploitation forestière à grande échelle.

L'Office des forêts a présidé à l'ouverture des plis pour quatre autres contrats, dont est actuellement saisi le comité d'évaluation des soumissions. Par ailleurs, le Gouvernement libérien a engagé avec la Commission européenne des négociations officielles sur un accord de partenariat volontaire concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux. La loi sur les droits des collectivités concernant les terres et les ressources forestières est actuellement en attente mais l'Office des forêts a publié des directives sur l'exploitation commerciale et soutenable de produits forestiers non ligneux, le traitement et la commercialisation de produits forestiers et les études d'impact sur l'environnement, et commencé à passer au crible la loi globale sur la conservation de la faune et la gestion des zones protégées.

45. Les mesures prises par le Gouvernement pour réglementer le marché du caoutchouc et en limiter l'exploitation illégale sont toujours en vigueur. Une société malaisienne a signé un accord de concession, approuvé par le Parlement en juillet, l'autorisant à investir 800 millions de dollars dans la plantation de caoutchouc Guthrie, pour la production d'huile de palme et de caoutchouc. Cet investissement devrait créer quelque 20 000 emplois sur les 10 années à venir mais la période de transition immédiate risque de causer des problèmes de sécurité car il n'est pas sûr que la société réembauche tous les employés actuels.

F. Gouvernance

46. Le 11 juin, la Présidente a promulgué le décret n° 20 portant création d'une commission de la réforme législative, chargée de moderniser et de développer les lois libériennes, de les harmoniser et de veiller à leur cohérence et de proposer à la nation une orientation et un cadre de réforme législative. Cependant, le Groupe de travail sur la révision de la Constitution, établi en janvier, n'a pas encore été constitué.

47. Le Gouvernement a continué de se heurter à de graves difficultés pour mener plus avant son programme de lutte contre la corruption, malgré les quelques progrès réalisés au niveau du renforcement des mécanismes de contrôle. Pour l'ensemble de l'opinion libérienne, le fait que dans des affaires de corruption particulièrement flagrantes, le Gouvernement n'a pas obtenu la condamnation de Charles Gyude Bryant, ancien Président du Gouvernement national de transition du Libéria, ou celle d'Edwin Snowe, ancien Président de la Chambre des représentants, est un échec de son action contre la corruption.

48. Les capacités opérationnelles de la Commission anticorruption ont continué de s'améliorer et elle a commencé ses enquêtes dans deux grandes affaires de corruption. Cependant, en l'absence d'une législation adéquate, notamment d'un code de conduite de la fonction publique, son efficacité demeure très limitée. Entre-temps, la Commission générale de vérification des comptes a rendu publics 15 rapports d'audit et plusieurs autres rapports en sont aux dernières phases d'examen interne. Parmi les rapports qui seront divulgués dans les prochaines semaines figurent les audits concernant les ministères des ressources foncières, des mines et de l'énergie, des finances, de l'éducation, de la santé et des travaux publics, qui sont requis pour atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Commission prévoit aussi de créer un

bureau interne pour s'assurer du suivi réservé par le Gouvernement aux recommandations d'audit.

49. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique se termine officiellement le 30 septembre. Prendront fin à compter de cette date les dispositions de cosignature prises pour les conseillers financés par USAID à l'aéroport international Roberts, à l'Autorité portuaire nationale, à la Société libérienne de raffinage du pétrole et à la Direction du budget du Ministère des finances. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale financeront le maintien de conseillers ayant pouvoir de cosignature au Ministère des finances et à la Banque centrale du Libéria.

50. Sur le montant de 15,8 millions de dollars prévu pour le Libéria au titre des guichets II et III du Fonds pour la consolidation de la paix, 15,2 millions de dollars ont été approuvés pour 21 projets, dont des initiatives de réconciliation et le renforcement des capacités nationales pour la consolidation de la paix. Le Bureau pour la consolidation de la paix nouvellement créé à Monrovia aide le Comité directeur mixte à vérifier les bilans trimestriels adressés par les organismes des Nations Unies allocataires. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact, bon nombre de ces projets ayant été commencés au cours des derniers mois. Mais trois projets à effet rapide ont fait l'objet d'une évaluation positive en 2008, dont une aide temporaire aux services du Ministère public dans des régions isolées du pays, ainsi que des efforts de réconciliation dans le comté de Nimba.

IV. Questions intersectorielles au sein de la Mission

A. Information

51. La MINUL a continué de travailler étroitement avec les institutions des Nations Unies et les ministères nationaux sur leurs principaux défis en matière de communication. La Mission a privilégié l'action en faveur d'un changement de comportement des jeunes Libériens, en y associant des campagnes contre la violence sexuelle et sexiste. Des messages étaient également ciblés sur la stratégie de réduction de la pauvreté et sur l'état de droit. La presse et les médias électroniques ayant des capacités limitées au Libéria, le Groupe de la communication des Nations Unies et le Ministère de l'information ont travaillé à améliorer la qualité et la capacité des journalistes du pays.

B. VIH/sida

52. La MINUL a continué de mener des actions de sensibilisation au VIH/sida et aux maladies sexuellement transmissibles à l'intention de son personnel et a fourni des contraceptifs, des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels et des trousseaux de traitement postexposition. Avec le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, la MINUL a aidé le Gouvernement à établir un secrétariat pour la Commission nationale de lutte contre le sida.

C. Égalité des sexes

53. La Mission a continué de fournir au Gouvernement un appui consultatif technique pour les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et a aidé le Gouvernement à préparer la défense, en juillet, de son premier rapport relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La stratégie nationale du Libéria en faveur de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est désormais en place. S'il y a eu création de plusieurs cadres politiques favorables à l'égalité des sexes, leur application au niveau de la conception et de l'exécution des programmes et leur capacité d'agir positivement sur la condition des femmes et des filles demeure donc un sérieux problème, surtout dans les zones rurales. La MINUL a continué aussi de sensibiliser son personnel, le Gouvernement libérien et la société civile aux questions de l'égalité des sexes, de la violence sexuelle et sexiste et de l'exploitation et des abus sexuels et elle s'est attachée à développer leurs capacités en la matière.

D. Déontologie et discipline

54. Par ses campagnes de formation et de sensibilisation, la MINUL a continué d'œuvrer à la mise au point de stratégies visant à prévenir, identifier, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles qui sont le fait du personnel des Nations Unies, en appliquant en priorité les politiques visant à faire pleinement respecter la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des sévices sexuels décidée par le Secrétaire général. Au cours de la période considérée, on a signalé 13 affaires disciplinaires graves, dont neuf allégations d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que 122 affaires mineures, impliquant des membres du personnel de la MINUL. Toutes les allégations de conduite répréhensible ont fait l'objet d'une enquête et des mesures disciplinaires ont été prises s'il le fallait.

E. Sécurité du personnel des Nations Unies

55. La criminalité a continué de constituer un risque majeur pour la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation, surtout à Monrovia. Pendant la période considérée, il y a eu une nette augmentation du nombre de vols à main armée, à l'arme blanche ou à l'arme à feu, dont 20 cas visant spécifiquement le personnel de l'ONU. Un membre de la MINUL recruté sur le plan national et quatre militaires sont décédés des suites d'une maladie pendant la période considérée et deux policiers sont décédés d'un accident de la circulation.

V. Déploiement de la Mission

Composante militaire

56. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial, après la deuxième phase du retrait réalisée en mars 2009, l'effectif total du personnel militaire autorisé de la MINUL s'élève actuellement à 10 231 personnes, dont 9 981 militaires déployés au Libéria et la garde militaire, composée de 250 hommes, déployés auprès du Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown. La MINUL a consolidé le réaligement de

ses quatre secteurs militaires pour n'en faire plus que deux, répartissant en diagonale les effectifs déployés au Libéria le long de frontières existantes et de couloirs de transport naturels. Ce réalignement a rationalisé la structure de commandement et de contrôle. La force de la MINUL poursuit sa consolidation, passant à un dispositif plus souple, supprimant les points de contrôle statiques et réduisant les postes de sécurité ponctuelle là où les possibilités opérationnelles et logistiques le permettent.

Composante police

57. Au 4 août, sur un total autorisé de 1 375 personnes, les effectifs de la composante avaient été ramenés à 1 344 hommes, dont 465 conseillers pour les questions de police, 843 agents répartis en sept unités de police constituées, 23 spécialistes des questions pénitentiaires et 13 agents d'immigration. Conformément à la résolution 1836 (2008) du Conseil de sécurité, autorisant une augmentation des effectifs de la composante police de la Mission, une unité de police constituée, venue d'Inde, est arrivée au Libéria en août et a été déployée dans le comté de Grand Gedeh.

VI. Mission d'évaluation des besoins liés aux élections

58. Dans une lettre datée du 10 février, la Commission électorale nationale a prié les Nations Unies de déployer au Libéria une mission chargée d'évaluer ses besoins en vue de procéder à l'enregistrement des électeurs en 2009, en préparation des élections présidentielles et législatives d'octobre 2011. En sa qualité de coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance électorale, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a donc déployé une mission d'évaluation des besoins au Libéria du 18 au 27 mai.

59. Travaillant en liaison étroite avec le PNUD et la MINUL, la mission d'évaluation a consulté un large éventail de parties prenantes libériennes et internationales, dont la Commission électorale nationale, des parlementaires, des représentants des partis politiques et de la société civile et des membres de la communauté des donateurs et de la communauté diplomatique. Son but était de préciser le calendrier électoral, de faire le point de la situation politique et d'évaluer le cadre juridique des élections afin de formuler des recommandations sur l'assistance électorale que les Nations Unies devraient fournir. À cette fin, elle a tenu compte de la nécessité de faire en sorte que le Libéria soit à même de mener seul des opérations électorales, y compris des élections locales, après le retrait de la MINUL.

A. Conclusions de la mission d'évaluation

60. Il ressort des entretiens que la mission d'évaluation a menés avec un large éventail de parties prenantes que les élections de 2011 mobilisent déjà une grande attention. Cet intérêt marqué a donné lieu à quelques tensions, notamment entre les partis politiques et avec la Commission électorale nationale. Bien que la Commission ait organisé des élections locales saluées par les acteurs politiques, certains partis d'opposition l'avaient critiquée parce qu'en exerçant ses fonctions de contrôle, elle était intervenue dans des questions de direction interne des partis

politiques. Certaines initiatives ont été prises pour améliorer la relation entre la Commission et les partis politiques mais beaucoup pensent qu'il faut systématiquement renforcer les échanges. En outre, certains partis soutiennent que le parti au pouvoir ne veut pas véritablement dialoguer. La mission d'évaluation a également relevé que ces tensions apparaissaient dans le contexte d'un climat politique en pleine évolution, caractérisé par des fusions de partis, des changements de direction contestés et une diminution du nombre de partis dans le pays, de 30 en 2005 à 17 à présent.

61. La mission d'évaluation pense que les tensions sous-jacentes, notamment celles liées à la réconciliation nationale et à l'accès aux ressources, risquent de refaire surface en période électorale. Certains de ces problèmes se posent déjà depuis la publication du rapport de la Commission Vérité et réconciliation. À cet égard, la Commission électorale sera probablement mise à l'épreuve lors de l'élection locale destinée à remplacer le cadet des sénateurs du comté de Montserrado, décédé le 3 août. Les interlocuteurs de la mission ont souligné en particulier que les élections seraient probablement davantage contestées s'il n'était pas suffisamment tenu compte des préoccupations politiques et sociales. En outre, des avancées en termes de développement socioéconomique au cours des deux prochaines années contribueraient considérablement à améliorer le climat électoral.

62. Les élections de 2005 avaient été organisées conformément à l'Accord général de paix signé à Accra en 2003, qui suspendait temporairement certaines dispositions constitutionnelles concernant l'élection à un mandat public. Celles de 2011 devraient se tenir conformément à la Constitution de 1986 à moins que des amendements soient adoptés durant la législature actuelle. Le cadre électoral devra être défini suffisamment tôt pour éviter tout retard dans les préparatifs électoraux, notamment dans la délimitation des circonscriptions et l'enregistrement des électeurs. De longs débats ont retardé l'adoption du projet de loi sur le seuil (*Threshold Bill*), cruciale pour la délimitation des circonscriptions par la Commission électorale. Certains progrès ont été faits en juillet, le Sénat décidant de fixer à 40 000 personnes minimum la population d'une circonscription. Certaines parties prenantes s'opposent à l'autre critère selon lequel aucun comté ne peut avoir plus de deux représentants, contestant la constitutionnalité de cette proposition, et s'inquiètent du coût supplémentaire de l'ajout de 24 sièges à la Chambre des représentants. Les législateurs examinent actuellement la question, ce qui empêche l'adoption du projet de loi.

63. Selon la Constitution libérienne, il faut la majorité absolue pour remporter les élections présidentielle, législatives et locales. À moins d'un amendement avant les législatives, la Commission électorale devra peut-être organiser un deuxième tour dans pas moins d'une centaine de circonscriptions un mois au plus tard après le premier tour des élections générales de 2011, ce qui constituerait pour elle une charge sans précédent. Tous les partis politiques soutiennent l'idée d'un amendement afin que l'issue se décide à la majorité simple, ce qui réduirait la charge logistique de la Commission et les frais de campagne des partis. Si le Parlement approuve les modifications proposées, la Commission devra organiser un référendum un an au plus tôt après la décision pour qu'elles soient en vigueur lors des élections de 2011. Cette opération causerait un surcroît de travail à la Commission à court terme mais la simplification du cadre juridique aurait des effets bénéfiques sur le calendrier électoral à plus long terme.

64. Beaucoup de difficultés techniques doivent aussi être résolues, étant donné que l'aide internationale sera moins abondante que lors des élections de 2005. Plusieurs manifestations électorales devront se dérouler suivant un calendrier extrêmement serré. Parallèlement, le nombre d'électeurs pourrait augmenter de pas moins de 45 %. Si le nouveau seuil est adopté comme proposé avec un minimum de deux sièges par comté, il faudra peut-être pas moins de 1 300 nouveaux bureaux de vote dans l'ensemble du pays.

B. Recommandations de la mission d'évaluation

65. Étant donné que des tensions politiques et sociales risquent de perturber le déroulement des élections, la mission d'évaluation a recommandé à toutes les parties prenantes libériennes de redoubler d'efforts avec l'aide des Nations Unies et des autres partenaires internationaux pour favoriser un dialogue constructif et de mettre en place des mécanismes d'alerte rapide et de règlement des différends. Un tel dialogue devrait aider la Commission électorale nationale et les partis politiques à s'accorder sur le cadre réglementaire et l'organisation des élections. La mission d'évaluation a également recommandé de fournir un appui supplémentaire au Comité consultatif interpartis, l'organe de concertation des partis politiques, afin d'accroître son efficacité.

66. Étant donné que les institutions libériennes ont la responsabilité première de l'organisation des élections de 2011, et pour assurer la capacité du pays à mener des opérations électorales à long terme, la mission d'évaluation a décidé que l'assistance électorale internationale devait porter principalement sur le renforcement des capacités locales. Pour cela, il faut maximiser les capacités logistiques du pays. En faisant le point des capacités opérationnelles du pays, la mission d'évaluation a noté que le pays manquait d'installations de stockage et que les pouvoirs publics disposaient en tout et pour tout de 200 véhicules (camions militaires, taxis privés et pick-ups). Se fondant sur cette évaluation, le PNUD a dépêché un expert en logistique électorale au Libéria en juillet, le chargeant de procéder à un examen approfondi des capacités et besoins logistiques du pays et de déterminer si la MINUL pouvait combler les lacunes qui subsistaient. Sur la base de cet examen, la mission d'évaluation recommande à la MINUL de fournir un appui logistique lors des élections afin de combler les lacunes des capacités nationales.

67. La tenue d'élections libres, régulières et sans conflit a été ajoutée à la liste des objectifs essentiels de la Mission mais son mandat ne comprend pas l'assistance électorale. La mission d'évaluation a donc recommandé de réviser le mandat de la MINUL et d'y ajouter certaines tâches d'appui électoral aux institutions nationales, notamment d'appui logistique, pour assurer l'accès aux comtés les plus reculés, et de coordination de l'assistance électorale internationale, afin d'assurer l'harmonisation des activités et éviter tout double emploi. Elle a aussi recommandé que la MINUL aide les institutions et les partis politiques du pays à créer un environnement propice au déroulement pacifique des élections.

68. La mission d'évaluation a également formulé des recommandations précises tendant à renforcer les capacités à long terme en matière de planification, de délimitation des circonscriptions, d'enregistrement des électeurs et de gestion des résultats, de formation des citoyens et des électeurs, de logistique et d'achat ainsi que dans le domaine des affaires juridiques et des relations extérieures. Sur la base

de ces recommandations, le PNUD élabore un projet multisectoriel d'assistance électorale. Les institutions libériennes auront besoin d'un appui financier et technique considérable de la communauté internationale pour planifier, organiser et mener à bien le processus électoral. L'Agency for International Development des États-Unis a prévu de consacrer 14,5 millions de dollars en cinq ans pour assurer la gestion durable des élections, notamment l'appui à la Commission électorale nationale, l'enregistrement des électeurs en vue des élections locales, l'impression des bulletins de vote et l'appui aux partis politiques.

VII. Aspects financiers

69. Par sa résolution 63/296, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 560,9 millions de dollars (environ 46,7 millions de dollars par mois) pour financer le fonctionnement de la MINUL du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2009, ses dépenses de fonctionnement jusqu'au 30 juin 2010 se limiteraient aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

70. Au 30 juin 2009, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MINUL était de 68,4 millions de dollars. Le montant total des arriérés de contributions pour toutes les opérations de maintien de la paix atteignait 1 580 900 000 dollars.

71. Les pays ayant fourni des effectifs militaires et de police ont été remboursés pour la période allant jusqu'au 28 février 2009. Les montants qui leur étaient dus au 30 juin 2009 totalisaient 45,4 millions de dollars.

VIII. Observations

72. Le Libéria continue de faire des progrès considérables dans le domaine de la consolidation de la paix et de la stabilité. Cependant, les avancées obtenues à ce jour restent fragiles, notamment en ce qui concerne la création d'institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit et les possibilités d'emploi. Comme l'émeute de Harper l'a montré en juin, les troubles civils continuent de menacer la stabilité du pays, exposant les lacunes de ses institutions. Il faut absolument que les autorités libériennes fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en place des institutions indépendantes capables d'assurer la sécurité et la primauté du droit.

73. La publication du rapport de la Commission Vérité et réconciliation est un moment crucial pour le pays, le peuple libérien ayant l'occasion de progresser sur la voie de la réconciliation nationale et d'entamer un dialogue constructif sur les causes profondes du conflit. Il faut qu'il puisse examiner à loisir les recommandations de la Commission et décider lui-même comment les appliquer au mieux. Je suis encouragé par l'action menée par les organisations d'inspiration religieuse et d'autres composantes de la société civile, qui s'emploient à promouvoir un débat élargi sur le rapport de la Commission. Je suis cependant inquiet des menaces dont certains membres de la Commission ont fait l'objet récemment et j'appelle le Gouvernement libérien à prendre les mesures qui s'imposent contre toute personne se livrant à des provocations qui pourraient compromettre la paix et à constituer sans tarder la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

74. J'apprécie les mesures prises par les autorités libériennes pour résoudre certains problèmes que je mentionnais dans mon rapport spécial, telles que la nomination de nouveaux dirigeants à la tête de la police nationale et l'augmentation de son budget de fonctionnement. Les partenaires bilatéraux doivent faire le nécessaire pour combler les lacunes dans le développement de la police nationale, en appuyant les priorités définies dans le plan stratégique s'y rapportant. Je prie instamment la communauté des donateurs d'assister à la présentation des priorités de la police nationale libérienne, qui aura lieu en septembre à New York, et à contribuer généreusement à la mise en œuvre de ce plan. Pour être efficace, la réforme du secteur de la sécurité devra être menée de manière globale et il convient d'accorder une attention tout aussi soutenue au renforcement des autres institutions concourant à la primauté du droit, notamment le système pénitentiaire et l'appareil judiciaire. Enfin, il faudra continuer d'aider le Gouvernement libérien à poursuivre le développement de la nouvelle armée libérienne lorsque c'est lui qui en assumera la responsabilité.

75. Le Gouvernement libérien a fait quelques progrès encourageants dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté mais la faiblesse des institutions reste un handicap aux niveaux national et local. Je salue toutefois la création d'un mécanisme renforcé de suivi de l'application de cette stratégie par le Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria et de l'amélioration des relations de travail entre les pouvoirs législatif et exécutif, qui a permis l'adoption de lois primordiales pour la mise en œuvre de la stratégie. Malgré les efforts conséquents déployés au niveau national, le ralentissement de l'économie mondiale a eu une incidence négative sur le relèvement du Libéria. J'exhorte donc tous les partenaires internationaux à continuer de soutenir le Libéria durant cette phase critique, compte tenu du lien existant entre la sécurité et le développement dans les situations d'après conflit.

76. La stabilité du Libéria continuera d'être affectée par les événements survenant dans la sous-région. Je crains particulièrement que le trafic de drogues ne déstabilise encore le pays. Les affirmations des autorités militaires au pouvoir en Guinée, selon lesquelles des éléments armés basés dans les pays voisins pourraient se livrer à des attaques, font redouter l'éventualité d'un nouveau conflit régional. La présence de combattants libériens aux intentions peu claires dans les pays voisins constitue également un grave motif de préoccupation. Les patrouilles conjointes menées dans les zones frontalières par les forces de sécurité nationale de la sous-région sont donc une initiative importante qu'il convient de renforcer pour favoriser le bon voisinage et la coopération en matière de sécurité.

77. Les élections de 2011, échéance cruciale pour le Libéria, permettront de mesurer la solidité de la paix ainsi que la capacité des institutions nationales à mener à bien une opération politique délicate. Comme l'a recommandé la mission d'évaluation, les capacités nationales doivent être renforcées au maximum en vue de ces élections. Cependant, il y aura inévitablement des lacunes. Je souscris donc à la recommandation de la mission d'évaluation selon laquelle il faut confier à la MINUL certaines tâches d'assistance électorale telles que l'appui logistique, la coordination de l'assistance électorale internationale et la création d'une atmosphère propice au déroulement pacifique du scrutin. Parallèlement, le PNUD continuera de mener un projet d'assistance électorale dont la mise en œuvre nécessitera l'appui généreux des partenaires du Libéria. J'appelle en outre les autorités libériennes à faire le nécessaire pour adopter les lois relatives au cadre juridique des élections

afin que des tâches essentielles telles que l'enregistrement des électeurs puissent commencer.

78. Dans mon rapport spécial du 10 juin, j'ai présenté des recommandations concernant la troisième étape de la réduction des effectifs de la Mission, qui se déroulera d'octobre 2009 à mai 2010. Deux mille vingt neuf soldats, trois hélicoptères d'attaque et 72 véhicules blindés de transport de troupes seraient rapatriés. La composante militaire de la MINUL aurait alors un effectif de 8 202 militaires, dont 7 952 au Libéria et 250 au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, à Freetown. La composante de police resterait au niveau actuel autorisé, soit 1 375 agents. Dans ce rapport, j'ai aussi recommandé que la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques figure parmi les principaux critères de réduction des effectifs de la Mission. J'invite le Conseil de sécurité à approuver les recommandations figurant dans mon rapport spécial et à proroger le mandat de la MINUL d'un an, jusqu'au 30 septembre 2010, en y ajoutant les tâches d'assistance électorale décrites au paragraphe 67 du présent rapport.

79. En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement ma Représentante spéciale au Libéria, Ellen Margrethe Løj, et le personnel civil et militaire de la MINUL pour leur dévouement à la consolidation de la paix au Libéria. Je remercie également tous les pays qui ont fourni des effectifs militaires et de police, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leurs importantes contributions.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 4 août 2009

Pays	Composante militaire				Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Police civile
Allemagne	0	0	0	0		6
Argentine	0	0	0	0		6
Bangladesh	11	9	2 329	2 349		17
Bénin	2	0	0	2		0
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		7
Brésil	0	2	0	2		0
Bulgarie	1	0	0	1		0
Chine	2	6	558	566		16
Croatie	0	2	0	2		0
Danemark	2	0	0	2		0
Égypte	5	0	0	5		3
El Salvador	2	0	0	2		0
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9		12
Éthiopie	13	4	869	886		0
Fédération de Russie	3	0	0	3		16
Fidji	0	0	0	0		31
Finlande	0	2	0	2		0
France	0	1	0	1		0
Gambie	2	0	0	2		19
Ghana	8	7	696	711		36
Inde	0	0	0	0	257	3
Indonésie	2	0	0	2		0
Islande	0	0	0	0		2
Italie	0	0	0	0		1
Jamaïque	0	0	0	0		1
Jordanie	4	5	115	124	240	20
Kenya	0	0	0	0		20
Kirghizistan	3	0	0	3		4
Malaisie	6	0	0	6		0
Malawi	0	0	0	0		2
Mali	2	0	0	2		0
Mongolie	0	2	248	250		0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Monténégro	2	0	0	2		0
Namibie	1	3	0	4		6
Népal	2	3	15	20	238	10
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	14	10	1 649	1 673	120	25
Norvège	0	0	0	0		9
Ouganda	0	0	0	0		18
Pakistan	9	8	3 056	3 073		22
Paraguay	2	1	0	3		0
Pérou	2	2	0	4		0
Philippines	4	1	135	140		26
Pologne	2	0	0	2		3
République de Corée	1	1	0	2		0
République de Moldova	2	0	0	2		0
République tchèque	0	0	0	0		5
Roumanie	2	0	0	2		0
Rwanda	0	0	0	0		5
Sénégal	1	2	0	3		0
Serbie	4	0	0	4		6
Sri Lanka	0	0	0	0		6
Suède	0	0	0	0		16
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		31
Ukraine	2	2	300	304		14
Uruguay	0	0	0	0		4
Yémen	0	0	0	0		7
Zambie	3	0	0	3		17
Zimbabwe	2	0	0	2		32
Total	135	82	9 970	10 186	855	488

